



P.R.E.T.S pour le PEF

REGLEMENT

Article 1 : Le Challenge « **P.R.E.T.S. pour le PEF** » est ouvert aux clubs du District Artois engagés dans le Programme Educatif Fédéral.

Article 2 : La participation est gratuite. Elle implique l'acceptation du présent règlement.

Article 3 : Le dossier pourra être complété par tout autre support explicatif comme diaporama, photos, film, article...

Article 4 : Les dossiers du Challenge « P.R.E.T.S. pour le PEF » devront être transmis ou déposés au siège du District Artois de Football pour le **29 avril 2022** dernier délai.

Article 5 : Les thématiques récompensées sont celles portées par le Programme Educatif Fédéral : **Santé, Engagement Citoyen, Environnement, Fair-Play, Règles du jeu et Arbitrage** et **Culture Foot**.

Article 5 : Le jury du district Artois sélectionnera les projets ayant retenu leur attention. Les référents en charge de l'organisation des actions pourront être invités au siège du District Artois de Football afin de soutenir leur action devant le jury.

Article 6 : Les décisions rendues par le jury sont sans appel.

Article 7 : Un club peut concourir dans plusieurs thématiques, mais ne peut gagner que dans une seule.

Article 8 : les clubs ayant présenté les projets les plus pertinents dans chaque thématique, recevront une récompense par le District Artois de Football.

Article 9 : Un club récompensé dans une thématique ne pourra participer la saison suivante au Challenge « P.R.E.T.S. pour le PEF » dans la même thématique.

Article 10 : L'organisateur ne pourra être tenu responsable, si cette opération, pour des raisons indépendantes de sa volonté, devait être, en totalité ou partie, modifiée ou annulée.

Article 11 : Une remise de récompenses sera organisée par le District Artois de Football pour mettre à l'honneur les clubs lauréats. Les clubs absents lors de cette manifestation, ne pourront, en aucun cas prétendre à recevoir la dotation qui leur était dévolue.

Plaisir

Respect

Engagement

Tolérance

Solidarité